



COMPTE – RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 juillet 2009

L' An deux mille neuf, le 07 juillet à 18 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :
Monsieur Jean- Michel DARSONVILLE, Maire

Etaient présents : **L. LE BARS; D. FOURNIER; J. BOCQUET; P. DELESTREES; J. JOUAN; J. LE BARS; A. LOPES; A. MANSARD**
formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

J.-C. REMY	à	J. JOUAN
J.-F. LAPORTE	à	L. LE BARS
J. TUQUET	à	J.-M. DARSONVILLE

Absents excusés: **B SOREL; M. THOUVENOT**

Absente : **A DREUX**

J. LE BARS été élue secrétaire

Appel nominal.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 04.

Le compte- rendu de la réunion du 26 mars 2009 est approuvé à l'unanimité.

I – FINANCES

D.M n°01

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°01, telle que présentée par Monsieur le Maire

SUBVENTIONS 2009

Après avoir entendu l'exposé de J BOCQUET;

Le conseil municipal décide à la majorité (1 abstention: J. BOCQUET) :

D'affecter les subventions 2009 aux associations de la façon suivante :

Association	Subvention 2009
U.N.R.P.A	650 €
Entente des pêcheurs réunis	500 €
C.L.T	500 €
F..N.A.C.A	150 €
Lien Cramoisien	970 €
Club du souvenir militaire	100 €
Vidéo Travelling	80 €
Accompagnement Aide aux Personnes Agées	50 €
Total article 65738	2 650 €

II – PERSONNEL COMMUNAL

Création d'un poste d'adjoint administratif – 2ème classe

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

› De créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe, de 15 heures 00 hebdomadaires, à compter du 01 septembre 2009.

Arrivée de Monsieur Denis FOURNIER à 18h20.

Création d'un poste d'ATSEM contractuel – 1ère classe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité:

› De créer un poste d'ATSEM de 1ère classe *contractuel*, (de 30 h00 hebdomadaires/ temps de travail annualisé), à compter du 01 septembre 2009.

L'agent recruté sera rémunéré sur la base du 1er échelon du grade d'ATSEM de 1ère classe soit l'indice brut : 287.

› D'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat avec la personne qui sera retenue pour ce poste à compter du 01 septembre 2009 jusqu'au 31 août 2010.

Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe – contractuel

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

› De créer un poste d'agent adjoint technique 2ème classe contractuel de 15heures hebdomadaires (temps annualisé), à compter du 01 octobre 2009 jusqu'au 30 septembre 2010.

Contrat d'apprentissage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- › de recourir, à nouveau, à un contrat d'apprentissage du secteur public pour la préparation d'un C.A.P « Petite enfance » au sein de l'école maternelle de Cramoisy, pour les années scolaires 2009/2010 et 2010/2011;
- › charge Monsieur le Maire de contacter les organismes de formation pour trouver un apprenti

III – QUESTIONS DIVERSES

Ecole numérique rurale

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- › Entérine le devis présenté de la Société YELLOZ VISION pour un montant de 13777.92 € TTC sachant que la commune bénéficiera d'une subvention de 9000 €;
- › Entérine la convention locale entre l'inspection académique de l'Oise et la commune concernant la mise en œuvre de l'école numérique locale.

Convention – Syndicat Intercommunal Piscine de Montataire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- › D'entériner le projet présenté pour les deux premiers trimestres de l'année scolaire 2009/2010;

- › D'arrêter le montant de ces prestations aux sommes suivantes :

Location du bassin :	60.00 € T.T.C / heure
Enseignement (M.N.S):	16.00 € T.T.C /heure

- › D'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention.

Les sommes nécessaires seront créditées au Budgets Primitifs 2009 et 2010.

Relogement d'urgence – Famille NORE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- › Décide, de mettre à disposition de Monsieur Yves NORE et de sa famille, le logement communal sis 2, rue de l'église.

Ce prêt sera formalisé par un bail précaire dont la durée dépendra du temps nécessaire à la complète réhabilitation du pavillon endommagé.

- › Charge Monsieur le Maire, compte tenu de l'urgence, et du caractère social de ce relogement, de fixer le montant du loyer, en accord avec Monsieur Yves NORE, en prenant en compte la situation financière de la famille suite à ce sinistre.
- › Charge Monsieur le Maire, de prendre toutes les dispositions nécessaires et d'établir tous les actes relatifs à la réalisation dudit bail précaire.

Monsieur le Maire rendra compte au Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance.

Vente de véhicule amiable

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- › de vendre le véhicule communal FORD immatriculé 7387 SR 60 à Monsieur David CODEMO, demeurant route de Saint Vaast à Cramoisy, pour la somme de 1000,00 €
- › D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ce bien

Demandes d'occupation gracieuse de la salle des fêtes :

1. Association « Gend'Chantilly »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité :

- Pour : JOUAN, MANSARD, FOURNIER, DARSONVILLE, REMY, LAPORTE
- Contre : LOPES, L. LE BARS; J. LE BARS; DELESTREES, TUQUET
- Abstention : BOCQUET

► de prêter à titre gracieux la salle des fêtes de la commune, à l'association « Gend'Chantilly », le week-end du 12 décembre 2009.

L'association fournira au secrétariat une attestation d'assurance, ainsi que les chèques de caution relatifs à l'occupation de la salle et fera son affaire du ménage.

2. Association « Loisirs Solidarité Retraite »

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

► de prêter à titre gracieux, la salle des fêtes à l'association « Loisir, Solidarité, Retraite », tous les mardis du mois de juillet et août, charge l'association de restituer les locaux en parfait état de propreté.

Monsieur le Maire lève la séance à 19H15.

Vu pour être affiché,

Cramoisy, le 09 juillet 2009

Le Maire,

Jean-Michel DARSONVILLE